

SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 13 NOVEMBRE 2020 en VISIOCONFERENCE

À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 17 NOV. 2020



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 14 octobre 2020,

En présence de 11 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

10 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, M. Martial DUFLOT, Mme Chanez HERBANNE, M. Alexis MANCEL, Mme Nadège LEFEBVRE, Mme Anne FUMERY, M. Alain LETELLIER

1 membre suppléant son titulaire :

Mme Claire MARAIS-BEUIL suppléante de M. Philippe EYMERY

1 membre titulaire ayant donné pouvoir

M. Frans DESMEDT Ayant donné pouvoir à Mme Nadège LEFEBVRE

En présence également de :

M. Christian DEMAY suppléant de Mme Catherine MARTIN
M. Didier RUMEAU suppléant de Mme Chanez HERBANNE

Etaient excusés :

M. Frédéric GAMBLIN, M. Medhi RAHOUI, M. Dominique DEVILLERS, M. Jean CAUWEL, M. Daniel LECA, Mme Nathalie LEBAS, M. Philippe EYMERY, Mme Nicole COLIN, M. Patrice MARCHAND, Mme Martine BORGEO, M. Eric DE VALROGER.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2. des statuts du syndicat et à l'article L. 3312-5 du code général des collectivités territoriales ;

A délibéré sur le rapport CS SMABT 2020 11/13-02 relatif à l'approbation de l'avenant n°10 à la convention de Délégation de Service Public.

Vu la convention de délégation de service public signée le 19 mars 2008 entre le SMABT et le groupement CCIO/Véolia transport devenu TRANSDEV ;

CONSIDERANT que la SAGEB portée par la signature d'un nouveau contrat avec la compagnie Ryanair et par l'annonce de cette même compagnie de baser 2 avions à compter du 3 décembre 2020 lui permet de s'engager dans de nouveaux investissements ;

CONSIDERANT que l'avenant n° 10 traite des investissements relatifs à la sobriété énergétique participant aux investissements permettant à la SAGEB d'atteindre le niveau 2 de la démarche ACA imposé par le SMABT, son déléguant ;

CONSIDERANT que l'avenant n°10 a reçu un avis favorable à l'unanimité lors de son passage en commission de délégation de service public le 15 octobre 2020 ;

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOPTÉ à l'unanimité les conclusions suivantes :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°10 à la convention de délégation de service public signée le 19 mars 2008 entre le SMABT et le groupement CCIO/Véolia Transport devenu TRANSDEV ci-annexé ;

- **AUTORISE** la Présidente du Syndicat Mixte à signer ledit avenant sous réserve de la signature préalable de l'avenant n°10 par la SAGEB.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 17 NOV. 2020



Caroline Cayeux

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé